

# LES ECHOS DU "PUY"



Commune de Lepuix-Gy - n°2

Septembre 2008

## LE MOT DU MAIRE

### Développement durable

Réchauffement de la planète, dérèglement climatique, gaz à effet de serre, Grenelle de l'environnement, bonus-malus écologique, taxe sur les emballages, taxe carbone..., sont des thèmes évoqués quasi quotidiennement dans les médias.

Pour stopper ces dérèglements et rétablir les équilibres, il est admis qu'il convient de réduire les rejets de gaz à effet de serre. Or, les plus gros responsables de tels rejets, Etats-Unis, Chine, Inde..., refusent d'agir pour des raisons économiques, de sorte que les efforts des pays plus vertueux peuvent à d'aucuns apparaître dérisoires.

Faut-il pour autant subir et ne rien faire ? Je ne le crois pas et pense au contraire que nous avons un devoir d'exemplarité et qu'il est important de sensibiliser les habitants aux comportements "éco-citoyen". Cette démarche peut prendre diverses formes et se traduire au quotidien par de simples modifications d'habitudes et de comportements : ampoules basse consommation, achat de produits à emballages réduits, renforcement du tri sélectif et du recyclage des déchets, achats d'appareils ménagers les moins gourmands en énergie, etc...

Mais ces indispensables changements de comportement ne concernent pas que les habitants, mais aussi les entreprises, les commerces, les administrations, les collectivités territoriales.... Ainsi, dans ses diverses actions, notre commune se doit également de penser "*avenir de la planète et développement durable*".

La tâche est rude, car ce type de comportement se heurtera nécessairement à des contraintes de toutes sortes (financières...), à des exigences et des intérêts opposés. Pour toutes ces raisons, je souhaite associer à nos réflexions des habitants du village. A cet effet, je proposerai prochainement au conseil municipal de créer un comité consultatif "*développement durable*", que je présiderais, composé d'une douzaine de personnes (élus et habitants).

Les personnes motivées et désireuses de rejoindre ce comité consultatif sont invitées à poser leur candidature auprès d'un élu ou au secrétariat de la mairie.

**Daniel ROTH**

## COMPTE-RENDU des CONSEILS MUNICIPAUX des 13 et 27 JUIN 2008 :

### Convention et contrat de fortagage pour l'exploitation à ciel ouvert avec la Société des Carrières de l'Est.

Par 14 voix et une abstention, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer un contrat de fortagage et une convention d'indemnisation qu'il a négocié avec la Société des Carrières de l'Est. Ces accords doivent permettre à la commune de percevoir dès cette année une somme totale de 77 000 € et chaque année d'exploitation suivante, un montant de 17 000 € indexé sur l'inflation. Les accords prévoient également la fourniture chaque année à titre gratuit de 3000 tonnes de matériaux de type grave 0,20.

### Rapport sur la qualité et le prix de l'Eau

Le réseau de distribution d'eau potable de la Commune est alimenté par deux sources différentes : le captage de la "Goutte St Guillaume" et le captage des "Hauts-Prés".

Un traitement automatisé par chloration est appliqué aux deux réservoirs ainsi qu'un traitement par neutralisation ou par reminéralisation, permettant de réduire l'agressivité de l'eau et un système de traitement de l'arsenic fonctionne au réservoir de la Goutte St Guillaume qui permet de réduire à quasiment zéro le taux d'arsenic contenu dans l'eau.

La DDASS est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable et ses conclusions sur les analyses pour 2007 sont "*l'eau distribuée pendant l'année 2007 a été de bonne qualité*".

Le volume d'eau produit, pour l'année 2007 est de : 84 060 m<sup>3</sup>, le volume facturé est 32 815 m<sup>3</sup>, les pertes sont constituées par la différence entre les volumes produits et les volumes distribués : soit 51 245 m<sup>3</sup>. Ces pertes sont constituées principalement par des fuites sur le réseau et des purges du réseau d'eau et des bornes incendie.

Le prix de l'eau pour 2007 est identique à celui de 2006 = 1,0354 € le m<sup>3</sup> dont 0,62 € de part communale et 0,4154 € de part destinée à l'agence de l'eau.

Ce rapport est mis à la disposition du Public à la Mairie.

**COMPTE-RENDU des CONSEILS MUNICIPAUX  
des 13 et 27 JUIN 2008 (suite):****Participation pour le financement des  
voiries et réseaux publics.**

Le conseil municipal décide d'instituer sur l'ensemble du territoire communal, la participation pour le financement des voiries et réseaux publics définie aux articles L 332-11-1 et L 332-11-2 du code de l'urbanisme.

Pour permettre de nouvelles constructions, les communes doivent fréquemment créer ou aménager de nouvelles voies publiques, mettre en place ou prolonger des réseaux, notamment d'eau et d'électricité. Ces dépenses sont à la charge du budget communal.

La participation pour voirie et réseaux permet aux communes de répercuter aux propriétaires de terrains nouvellement desservis par un aménagement une contribution correspondant à tout ou partie du financement des travaux nécessaires à la viabilité et à l'équipement de la construction, du terrain aménagé ou du lotissement, notamment en ce qui concerne la voirie, l'alimentation en eau, gaz et électricité, les réseaux de télécommunication, l'évacuation et le traitement des eaux et matières usées, l'éclairage, les aires de stationnement, les espaces collectifs, les aires de jeux et les espaces plantés.

Le conseil municipal arrête la part du coût mise à la charge des propriétaires riverains. Cette part est répartie entre les propriétaires au prorata de la superficie des terrains bénéficiant de cette desserte et situés à moins de 80 mètres de la voie.

Les délivrances d'autorisations d'urbanisme (permis de construire, autorisation de lotir...) devront impérativement être précédées d'une délibération spécifique précisant le montant de la participation que devra acquitter le demandeur à la commune et ces mêmes autorisations devront faire référence à cette délibération. La participation est due à compter de la construction d'un bâtiment sur le terrain.

**Avenant à la convention de mise à disposition  
des courts de tennis.**

Cet avenant prévoit, d'une part la prolongation de convention jusqu'au 31 décembre 2021, et d'autre part le versement d'un loyer de 18.500 € de l'Association "La raquette Môtieuse" à la Commune, payable d'avance en une seule fois .

**Demande de subvention de l'Association Civile  
Immobilière "La Jeanne d'Arc".**

Une subvention exceptionnelle de 700 € est allouée à l'Association Civile Immobilière "La Jeanne d'Arc", somme qui représente 20 % du montant des travaux.

Cette subvention sera utilisée pour la remise en état de la salle Jeanne d'Arc qui est occupée fréquemment par des associations du village.

**Bornage du chemin rural dit "des mines" au  
Phanitor.**

Le chemin rural dit "des Mines" rejoint actuellement la rue des Mines par deux antennes. Le Conseil Municipal a décidé de n'en conserver qu'une et de déclasser et de céder l'autre. Le commissaire enquêteur chargé de l'enquête publique a émis, au terme de la procédure, un avis favorable à un tel déclassement, l'accès à la rue des Mines pouvant se faire par l'autre branche.

Afin d'éviter tout litige relatif à l'emprise du chemin rural qui sera conservé, le Conseil Municipal demande au Maire de faire procéder à son bornage par un géomètre expert.

**Indemnité de conseil au comptable du Trésor  
Public.**

Le conseil municipal accorde à M. Jean-Louis LEULIER, trésorier de Giromagny, l'indemnité de conseil et fixe son taux à 75% de la moyenne annuelle des dépenses budgétaires de fonctionnement et d'investissement des 3 dernières années. Cette indemnité est calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 et sert à rémunérer les prestations non obligatoires et notamment dans les domaines relatifs à l'établissement des documents budgétaires et comptables, à l'analyse budgétaire, financière et de trésorerie, la mise en œuvre des réglementations économiques, budgétaires et financières.

**Fermeture définitive d'une classe à l'Ecole  
Elémentaire**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la fermeture définitive d'une classe à l'Ecole Elémentaire de la Commune à la rentrée prochaine lui a été confirmée par un courrier de Monsieur l'Inspecteur d'Académie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis défavorable à cette fermeture, car elle va nuire à la qualité des conditions de scolarisation des enfants de l'Ecole Elémentaire.

**COMPTE-RENDU des CONSEILS MUNICIPAUX des 13 et 27 JUIN 2008 (suite):****Marché de travaux de réhabilitation de l'ancien Presbytère.**

Il convient de prendre des avenants au marché de travaux de réhabilitation de l'ancien Presbytère, sur les lots 6 - 8 et 10.

lot 6 : isolation/platerie/peinture: + 5.004 € HT

lot 8 : chauffage/sanitaire/plomberie:+ 3.353 € HT

lot 10 : chape/carrelage/faïence : + 6.488,22 € HT

**Nomination d'un correspondant sécurité routière**

La Préfecture demande aux Communes de nommer un correspondant sécurité routière pour favoriser les politiques à mettre en œuvre dans ce domaine à tous les échelons.

Mr Jean-Louis DEMEUSY est nommé en tant que correspondant sécurité routière de la Commune.

**Création du Comité Consultatif Forêt**

Il est rappelé que les Comités Consultatifs se composent à la fois d'élus et de représentants non élus des habitants de la Commune et aussi d'Associations. Ils sont librement créés par le Conseil Municipal sur tout sujet dès lors que celui-ci présente un intérêt d'ordre communal.

Ce comité a pour objectif notamment de préparer la mise en place du système de l'affouage sur la Commune.

Le comité est composé de : Damien CHASSIGNET, Jacques CHASSIGNET, Philippe COLIN, Jean-Louis DEMEUSY, Joël DÉMEUSY, Yannick DÉMEUSY, Claude DEMOUGE, Bernard DEMOUGE, Eric MARIE, Jean-Bernard MARSOT, Christian ROETHINGER, Gérard TRAVERS, Jean-Bernard WIMMER et Pierre WIMMER.

**REUSSITE AUX EXAMENS**

Les élèves ayant passé avec succès un examen (CAP, BEP, Brevet des Collèges ou Baccalauréat) sont invités à s'inscrire en Mairie pour recevoir le traditionnel "prix aux élèves", correspondant à une récompense de 25,00 €.

Ils doivent se présenter avec leur diplôme ou le relevé de notes s'ils n'ont pas encore reçu le diplôme ainsi qu'un relevé d'identité bancaire.

Cette somme sera attribuée par virement bancaire dans le courant du dernier trimestre à chacun des diplômés.

**COMMISSION FLEURISSEMENT :**

Le fleurissement reprend avec les bénévoles, les employés communaux et les membres de la commission. Ainsi, nous avons utilisé le matériel existant de l'association Lepuix-Fleuri, avec un petit rafraîchissement de peinture. Nos priorités se sont portées sur les ponts et passerelles du bord de rivière. Des bénévoles se sont occupés du secteur de Chauveroché. Nous remercions toutes celles et ceux qui ont participé au fleurissement (désherbage, arrosage ...) et invitons toutes les personnes intéressées à se faire connaître auprès de la mairie pour l'année prochaine.

**KERMESSE DE LEPUIX :**

Les années se suivent et se ressemblent pour ce traditionnel rendez-vous des môtieux. Ainsi, la kermesse a fourni son cru habituel. Malgré la pluie qui s'était, elle aussi, invitée, le public est venu nombreux pour suivre le désormais fameux défilé de chars. Un grand merci à tous les bénévoles qui se sont investis dans l'organisation et également dans la réalisation des chars.



**COÛT DES ORDURES MENAGERES :**

Chiffres 2007 - pour les 7 communes de la Haute Savoie à une tournée hebdomadaire de collecte.

Comment le SICTOM calcule le prix à la tonne d'ordures ménagères à facturer à la communauté de communes ?

Coût de la collecte des déchets (facture de l'entreprise Gobled)	157,32 €
+ Coût de l'incinération (facture du SERTRID)	138,79 €
+ Coût de fonctionnement SICTOM	28,69 €
→ Total des coûts à la tonne	324,80 €

- Recettes (verres, papiers, métaux, éco emballage, plastiques...) - 51,41 €

Prix net à la tonne à facturer par le SICTOM :  
273,39 €

Comment la Haute Savoieuse détermine-t-elle la valeur de la part ?

Pour 1323 t d'ordures ménagères collectées sur les 7 communes à une tournée de la Haute Savoieuse, la facture du SICTOM s'élève à 361 695 € (1323 t x 273,39 €). Cette somme est à répartir sur 6029 parts recensées dans ces communes ce qui détermine une valeur de part à 60 €.

Comment faire baisser (ou contenir la hausse) de la valeur de la part ?

La valeur de la part dépend donc à la fois du nombre de parts facturées aux usagers, du tonnage d'ordures ménagères collectées et du coût à la tonne facturé par le SICTOM.

→ Agir sur le nombre de parts facturées aux usagers ?

C'est le travail de recensement mené par les communes et la Haute Savoieuse. Or, au regard de la population et des autres usagers, il apparaît que le nombre de parts facturées est cohérent.

→ Agir sur le tonnage d'ordures ménagères collectées ?

Réduire le tonnage d'ordures ménagères collectées permet de faire baisser la facture du SICTOM et par voie de conséquence la valeur de la part. Ainsi une réduction du tonnage de 10% aurait permis de fixer la valeur de la part 2008 à 54 € au lieu de 60 €.

Une réduction significative du tonnage pourrait assez facilement être obtenue par une utilisation rationnelle des poubelles qui ne devraient contenir que des déchets ménagers non recyclables.

→ Agir sur le coût à la tonne facturé par le SICTOM ?

S'il n'est pas possible d'agir, ni sur le coût de la collecte (facture Gobled), ni sur le coût de l'incinération (facture SERTRID) nous pouvons en revanche recourir davantage au tri sélectif qui constitue le seul et puissant moyen de faire baisser la facture du SICTOM.

**Ce qu'il faut retenir**

En effet, les chiffres de 2007 montrent que le coût de collecte et de traitement des déchets triés est de l'ordre de 35% moins élevé que celui des ordures ménagères.

Par ses effets conjugués à la fois sur le tonnage des ordures ménagères à traiter et sur les coûts du SICTOM, l'amélioration du tri sélectif permet d'agir très efficacement sur la valeur de la part facturée aux usagers.

Ainsi, une modification de nos comportements (acheter des produits avec moins d'emballage, bannir le recours aux lingettes pour le nettoyage etc...) qui permettrait de réduire la quantité de déchets produits, ajoutée à une augmentation de 10% les déchets triés aurait pour résultat de réduire la valeur de la part de l'ordre de 20%.

**A noter également :****Tri sélectif des piles :**

Concernant la collecte des piles, elle se fait soit chez les commerçants, soit par remise les jours de déchetterie mobile.

La boîte de collecte existante sera par conséquent supprimée.

**Stockage d'encombrants sur la place derrière le cimetière :**

Le dépôt d'encombrants est strictement interdit en dehors des jours et horaires de passage de la déchetterie.

**Prochains passages de la déchetterie mobile :**

Lundi 22 septembre

Lundi 8 décembre

Horaire: de 12h à 19h, sur la place derrière le cimetière (12h installation des bennes, 12h30 réception des encombrants).

## Les travaux de l'été

### Cour de l'Ecole Maternelle

Réfection de la cour de l'école maternelle en enrobé avec la création d'un accès handicapé, démolition des anciens sanitaires extérieurs, deux nouveaux arbres seront plantés cet automne à la place des vieux tilleuls. Ces travaux sont réalisés par l'Entreprise EUROVIA, pour un devis de 28094 € HT

Suite à la démolition des anciens sanitaires, un mur de dix mètres doit être refait, ces travaux sont réalisés par la commune, Gérard DEMEUSY et Jean-bernard MARSOT.



### Terrains de tennis

Début août, les travaux de réhabilitation des cours de tennis ont consisté à réaliser une dalle en béton poreux monolithique de 9 cm d'épaisseur après serrage au rouleau lisse en gravillon 4/6 sur un lit de gravillon 5/15 d'une épaisseur de 5 cm. Puis, lors de la première semaine de septembre la réalisation des peintures au sol. Ces travaux sont réalisés par l'entreprise COTENNIS, pour un devis de 36418,40 € HT.



### Parking rue de Chauveroché

Réalisation d'un parking ainsi qu'un espace vert à l'angle de la rue de Chauveroché et rue de la gonfle par les employés communaux et Christian ROETHINGER.



### Parking rue de la Charrière

Un parking en tout-venant d'une capacité d'environ 50 voitures est réalisé dans les prés face à la salle communale. Il permettra de désencombrer la rue de la charrière lors des différentes manifestations qui s'y déroulent. Ces travaux sont réalisés par l'Entreprise EUROVIA, pour un devis de 6710 € HT



Tous les matériaux de type grave et gravier utilisés pour le tennis, la cour de l'école maternelle et les parkings ont été pris sur les matériaux mis à disposition par la Société Des Carrières de l'Est dans le cadre de la convention.

Les travaux de l'été (suite)

## Rénovation de 2 Fontaines

La Fontaine "Notre Dame" (au début de la rue de l'église) et la fontaine du début de la rue de la Beucinière ont été rénovées, avec remise en eau des deux bacs qui étaient transformés en jardin de fleurs. Cela a été possible grâce à une sympathique équipe de bénévoles :

Christian ROETHINGER, Gilbert HUMBERCLAUDE, Pierre KIBLER, Michel COLIN, Christian MACKOWIAK, Pierre WIMMER, Gérard DEMEUSY et Sylvain PETITJEAN.



Il est rappelé que toutes les fontaines communales du village sont à la disposition de tous, mais chacun doit en respecter l'état de propreté, notamment dans le cas de nettoyage des outils de jardin ou autre.

De même, en hiver, les fontaines ne doivent pas servir de lieu de stockage de neige.



## Quelques dates à retenir:

- 13 septembre : Combiné des Hauts-prés
- 20 septembre : Scierie communale : Portes ouvertes en nocturne (19h à 22h) et inauguration de l'éclairage.
- 21 septembre : Scierie communale : Portes ouvertes de 14h à 18h.
- 4 octobre : Loto du FCGL
- 18 octobre : Lire en fête – Portes ouvertes à la bibliothèque et participation au festival du conte
- 18 octobre : Loto de l'USG VTT
- 11 Novembre : Cérémonie de l'armistice de la guerre 1914-1918
- 23 novembre : Repas familial du Club de l'Amitié
- 6 décembre : Saint Nicolas (Clique)
- 13 décembre : Repas des anciens
- 31 décembre : Nouvel An avec Lepuix-Gym

**Combiné des hauts-prés :**

Samedi 13 septembre

Epreuve contre la montre, par équipe composée d'un coureur à pied et d'un vététiste.

Ouverte aux 15 ans et + .

Possibilité de former des équipes sur place.

Départs à partir de 14 h au stade.

Dans un souci de renouvellement et afin de faire apprécier notre belle vallée, quelques modifications aux parcours ont été apportées, en particulier au circuit VTT qui montera aux "Sombres" et à "la Côte".

Pour les jeunes de 9 à 14 ans, une course leur est réservée ; en individuel, à pied ou à VTT.

Départ à 16 h 30, pour un circuit de 2,5 kms à faire une ou plusieurs fois suivant l'âge.

Pré-inscriptions au 03.84.29.32.15 ou 03.84.29.53.73 - E-mail: j-l-colin@orange.fr

Inscriptions sur place à partir de 13 h

Droits d'inscription : 14 € par équipe avant le 5 septembre ou 17 € sur place.

3 € pour les jeunes.

Un certificat médical est nécessaire pour pouvoir participer.

Pour leurs archives, les organisateurs lancent un appel à toute personne pouvant les renseigner sur l'épreuve ayant eu lieu en 1998, ainsi que sur les toutes premières éditions qui se sont déroulées au Ballon d'Alsace.